



Comment est organisée la Caisse de Retraite des Notaires

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une période de six ans. Le Conseil est renouvelable par moitié tous les trois ans.

Les Administrateurs titulaires choisissent parmi eux le Président du Conseil et les membres du Bureau.

Le Conseil d'Administration nomme le Directeur et l'Agent Comptable :

- Le Directeur assure le fonctionnement de l'Organisme sous le contrôle du Conseil d'Administration.
- L'Agent comptable est chargé de l'ensemble des opérations financières et de la présentation des comptes au Conseil d'Administration.

Différentes commissions ont été instituées pour piloter certaines fonctions de la Caisse.

Le fonctionnement de la Caisse de Retraite est défini par les Statuts du Régime d'Assurance Vieillesse Complémentaire et les dispositions du Code de la Sécurité Sociale relatives aux Organismes autonomes d'assurance vieillesse.